

## **Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »**

### **Rapport sur les actions menées et sur les perspectives**

Rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle du 9 novembre 2020

---

## Table des matières

Résumé .....	3
1 Développements entre mars et octobre 2020 .....	5
1.1 Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » .....	5
1.2 Évolution du marché des places d'apprentissage .....	6
1.3 Déroulement des formations professionnelles initiales .....	7
1.4 Procédures de qualification 2020 – confirmation de l'importance du travail pratique .....	8
1.5 Transition II : situation des jeunes ayant achevé leur apprentissage à l'été 2020 .....	10
1.6 Large éventail de mesures efficaces .....	12
1.7 Formation professionnelle supérieure .....	14
1.8 Considérations concernant le système.....	15
2 Perspectives et champs d'action.....	16

## Résumé

### Le marché des places d'apprentissage 2020 résiste à la crise

La situation sur le marché des places d'apprentissage est stable. Pour l'année 2020, il y a eu dans toute la Suisse un peu plus de places d'apprentissage qui ont pu être pourvues qu'en 2019. Du fait du confinement, l'attribution des places d'apprentissage ne s'est pas déroulée de la même manière d'une région à l'autre, mais ces différences se sont atténuées depuis lors. Aucune prévision valable ne peut encore être faite sur ce que sera la situation en 2021.

Les procédures de qualification (examens finaux) de l'été 2020 dans les formations professionnelles initiales ont pu avoir lieu dans des conditions permettant aux candidats, malgré le contexte particulier, d'obtenir une certification pleinement reconnue sur le marché du travail.

Selon les chiffres du SECO, la situation lors de la transition II n'est pas critique actuellement. Les chiffres sont restés stables en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années. En règle générale, le taux de chômage des jeunes augmente rapidement en période de crise. Cela dit, les chiffres se rétablissent tout aussi rapidement dès qu'une reprise s'amorce. L'assurance-chômage peut apporter un soutien ciblé dans ce contexte par le biais de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail ou des mesures du marché du travail.

### Les structures de la formation professionnelle montrent toute leur efficacité

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 », mise sur pied par le conseiller fédéral Guy Parmelin en mai 2020, réunit la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux et fédère les forces au niveau national. Elle s'emploie à ce qu'un maximum de jeunes trouvent une place d'apprentissage en 2020. Le but est aussi que les entreprises formatrices pourvoient leurs places vacantes et, ce faisant, couvrent leurs besoins futurs en personnel qualifié. La Task Force repose sur des structures existantes et tient compte des situations différentes vécues par les cantons et les branches.

- L'étroite collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle a également permis en cette période de crise de mener rapidement des discussions, de mettre sur pied des groupes de travail de manière efficace et d'élaborer des propositions de solutions associant tous les acteurs concernés. Les processus et les canaux de communication étaient déjà en place. Ils ont permis d'agir rapidement.
- Le monitoring réalisé tous les mois sur le marché des places d'apprentissage permet, une fois combiné avec les chiffres du chômage communiqués par le SECO, d'anticiper les tendances et d'identifier les éventuelles actions à mener.
- Au niveau de l'offre et de la demande, il existe des mesures qui ont fait leurs preuves, que ce soit dans le processus habituel de choix d'une profession ou dans le contexte des crises économiques ou des crises des places d'apprentissage que la Suisse a connues. Ces mesures peuvent être réactivées, renforcées ou complétées avec souplesse et en privilégiant les initiatives partant de la base.
- La Confédération soutient les partenaires de la formation professionnelle au travers d'un programme de promotion spécifique. Dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » lancé par la Task Force en mai 2020, ce ne sont pas moins de quarante demandes provenant de toutes les régions du pays qui ont été soumises au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

## **Perspectives et champs d'action**

Les répercussions de la pandémie de coronavirus se font toujours sentir. La récession économique et l'augmentation, en écho à l'évolution démographique, du nombre d'élèves qui arrivent au terme de la scolarité obligatoire pourraient avoir pour effet une aggravation de la situation sur le marché des places d'apprentissage. Il est par conséquent indispensable de continuer à surveiller la situation afin de pouvoir prendre les mesures adéquates en fonction de l'évolution de la pandémie et de la situation économique.

La Task Force a dégagé six champs d'action prioritaires pour 2021 :

- Renforcer le monitoring
- Garantir le déroulement normal du processus de choix d'une profession
- Maintenir la motivation des entreprises à former des apprentis
- Garantir l'organisation des procédures de qualification en 2021
- Financer des mesures adaptées aux besoins au travers du programme de promotion
- Sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle et les personnes en formation aux problématiques de la transition II (entrée sur le marché du travail)

## 1 Développements entre mars et octobre 2020

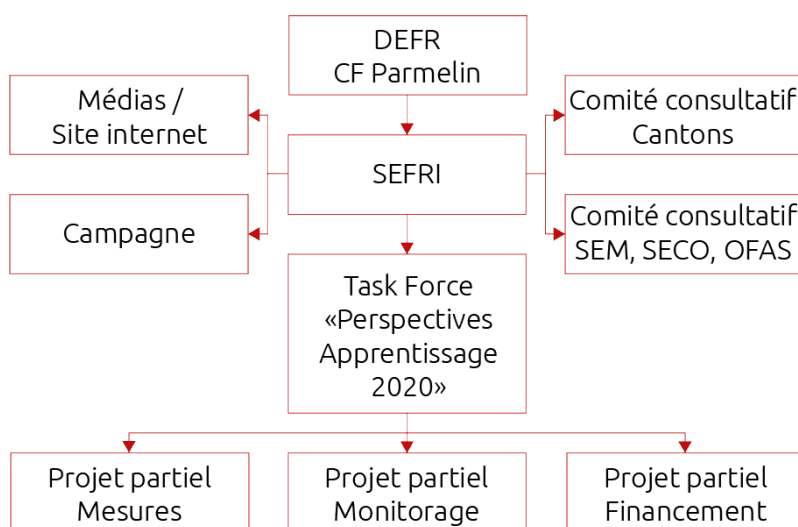
### 1.1 Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »

Pour parvenir à contrer efficacement les effets de la pandémie de coronavirus, il est absolument nécessaire que tous les partenaires de la formation professionnelle s'accordent sur une approche coordonnée. C'est pour cette raison que le conseiller fédéral Guy Parmelin, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), a chargé le SEFRI début mai de mettre en place une Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 ».

La Task Force repose sur les structures existantes et est constituée des membres de l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030. Elle réunit les partenaires de la formation professionnelle, c'est-à-dire la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux<sup>1</sup>. En fédérant les forces et en mobilisant l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, la Task Force assure aux entreprises formatrices et aux jeunes le meilleur soutien possible. Son mandat se terminera à la fin de l'année 2020.

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » a pour tâche principale de surveiller et d'analyser l'évolution de la situation et de prévoir des mesures de stabilisation flexibles et efficaces en cas de déséquilibre. Les deux comités consultatifs qui ont été créés visent à garantir la coordination au sein des cantons (par l'intermédiaire de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP) et au sein de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales OFAS, Secrétariat d'État aux migrations SEM et Secrétariat d'État à l'économie SECO).

#### Large assise de la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »



Source : Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »

<sup>1</sup> Les partenaires représentés dans la Task Force sont le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (présidence), la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP, l'Union patronale suisse UPS, l'Union suisse des arts et métiers usam, l'Union syndicale suisse USS et Travail.Suisse.

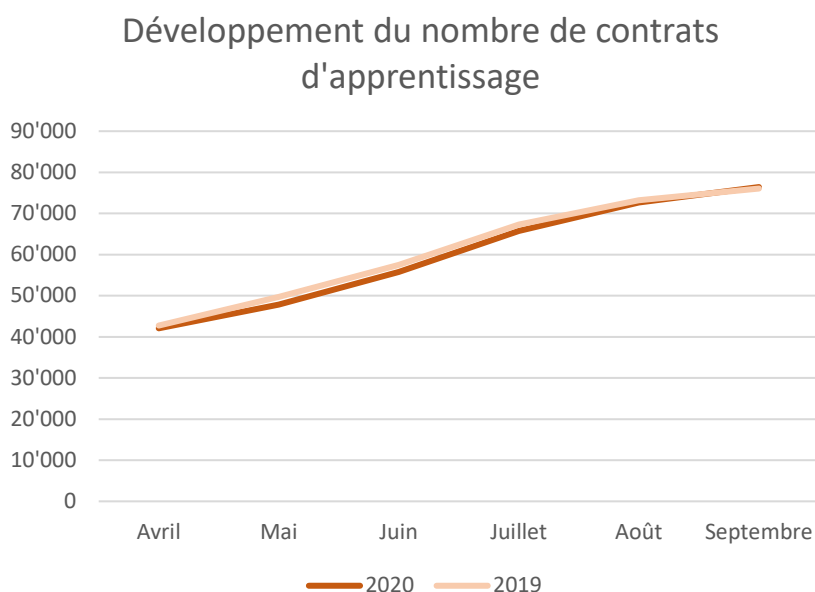
Afin d'atteindre les objectifs fixés, la Task Force a lancé trois projets partiels :

- Mesures : les mesures, aussi bien les nouvelles que celles qui ont fait leurs preuves, bénéficient d'une visibilité maximale et peuvent être renforcées ou développées si nécessaire.
- Monitoring : en étroite collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, la situation sur le marché des places d'apprentissage et sur le marché de l'emploi pour les jeunes diplômés est surveillée en permanence et un point est fait et communiqué au début de chaque mois.
- Financement : grâce à son programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la Confédération peut financer, dans le cadre de crédits existants (art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle), jusqu'à 80 % des coûts pour des projets répondant à ses priorités.

## 1.2 Évolution du marché des places d'apprentissage

Le marché des places d'apprentissage résiste bien à la crise. Le nombre de contrats d'apprentissage qui ont été conclus est même légèrement supérieur à celui des années passées. Selon les enquêtes menées chaque mois auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle, près de 76 500 contrats d'apprentissage ont été signés dans toute la Suisse jusqu'à la fin septembre<sup>2</sup>.

### Nombre de contrats d'apprentissage en 2020 comparable au nombre de 2019



Source : SEFRI / Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 ». Enquêtes menées chaque mois auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle.

<sup>2</sup> Monitoring de la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » : <https://taskforce2020.ch/fr/monitorage>

Les effets de la crise du coronavirus ont plus ou moins perturbé le processus de choix d'une profession. Par exemple, durant le confinement, c'est-à-dire de mi-mars à mi-mai 2020, les séances d'information et les stages d'observation n'ont pas pu avoir lieu dans les proportions habituelles. Certaines entreprises se sont tournées vers des formules de remplacement comme l'entretien de recrutement en ligne pour leurs futurs apprentis. La question de savoir dans quelle mesure le confinement influera sur le processus de choix d'une profession pour les jeunes qui termineront leur scolarité obligatoire en 2021 et si d'autres mesures devront être prises dans cette perspective n'a pas encore été éclaircie.

Si l'on considère les différences entre les régions linguistiques dans le cadre du recrutement des apprentis, le confinement a surtout perturbé le recrutement en Suisse romande et au Tessin, où les contrats d'apprentissage se concluent traditionnellement entre mars et août. En Suisse alémanique, les répercussions ont été moins importantes, car le recrutement a lieu en général dès le mois d'août de l'année précédente. Le retard en Suisse romande et au Tessin a pu néanmoins être nettement réduit et même rattrapé depuis la fin du confinement.

À la rentrée 2020, il y avait encore, le 30 juillet, quelque 13 000 places d'apprentissage vacantes<sup>3</sup>. Depuis le 31 juillet, les cantons mettent petit à petit en ligne leurs places d'apprentissage pour 2021 sur le site de la bourse suisse des places d'apprentissage LENA<sup>4</sup>. Il est par conséquent impossible de donner des informations fiables sur les places vacantes en 2020 après le 31 juillet. Même les années passées, les places proposées n'ont jamais pu être toutes pourvues. Il n'existe toutefois pas de chiffres exacts concernant cet excédent.

Jusqu'à présent, les résiliations de contrats d'apprentissage pour cause de faillite n'ont pas posé de problèmes particuliers. En général, les jeunes concernés peuvent être placés dans une autre entreprise formatrice.

Ce n'est que dans les prochains mois, c'est-à-dire une fois que la majorité des places d'apprentissage pour la rentrée 2021 auront été publiées, que l'on pourra estimer dans quelle mesure les entreprises continueront à accepter de former des apprentis en 2021. Les promoteurs de places d'apprentissage cantonaux conseillent les entreprises. Les organisations du monde du travail sensibilisent les entreprises de leur branche respective à l'importance de l'apprentissage et les soutiennent dans leurs actions de formation.

### 1.3 Déroulement des formations professionnelles initiales

Les personnes qui suivent, ou ont suivi, une formation professionnelle initiale en 2020 ont été touchées par la crise du Covid-19 aussi bien pour la partie en entreprise que pour la partie scolaire.

Afin de soulager les entreprises formatrices, le Conseil fédéral avait décidé en mars 2020 que l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail s'appliquait également aux apprentis de manière temporaire. La règle selon laquelle les formateurs qui continuent à soutenir des apprentis durant leur formation tout en étant en arrêt de travail ont droit à une indemnisation en cas de réduction de leur horaire de travail est toujours valable.

---

<sup>3</sup> Au cours des dernières années, l'offre de places d'apprentissage était toujours excédentaire. Les places proposées ne pouvaient jamais être toutes pourvues pour des raisons géographiques ou pour des questions de préférence des jeunes.

<sup>4</sup> Bourse suisse des places d'apprentissage : il s'agit d'une offre du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO ([www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)).

Les cours dans les écoles professionnelles ont été maintenus durant le confinement dans la mesure du possible, non pas en classe, mais en mode apprentissage à distance. Plusieurs écoles professionnelles ont profité de l'occasion pour utiliser davantage de méthodes numériques pendant leurs cours. Il n'est pas encore possible de déterminer dans quelle mesure des retards éventuels dans la transmission des contenus scolaires ont dû et ont pu être comblés. Il importe, dans la perspective des procédures de qualification 2021, d'accorder une attention particulière à l'égalité des chances.

Pendant le confinement, les cours interentreprises ont été traités comme l'enseignement à l'école professionnelle même si, en tant que troisième lieu de formation, ils font théoriquement partie de la formation à la pratique professionnelle en entreprise et qu'ils prennent le plus souvent la forme d'ateliers. Un grand nombre d'Ortra ont regretté que les cours interentreprises aient été suspendus alors qu'elles avaient élaboré, par branche, des plans de protection pour la pratique en entreprise qui auraient pu être appliqués aux cours interentreprises. Il y a deux questions qui se posent dans ce contexte. La première est de savoir à combien s'élève le surcoût occasionné et qui est censé l'assumer. La seconde porte sur la manière dont les cours interentreprises devront être considérés à l'avenir lorsque des mesures restrictives ou des plans de protection sont mis en place.

Depuis la fin du confinement, la plupart des formations professionnelles initiales se déroulent à nouveau selon les modalités habituelles. Reste que, dans certaines branches (hôtellerie-restauration, domaine de l'évènementiel, organisation de manifestations, etc.), le lieu de formation *entreprise* n'a pas encore retrouvé un fonctionnement complètement normal, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la formation de certains apprentis. Les autorités cantonales chargées de la surveillance de l'apprentissage feront un suivi attentif de cette situation et réagiront le cas échéant.

#### **1.4 Procédures de qualification 2020 – confirmation de l'importance du travail pratique**

En vue de l'organisation des procédures de qualification (examens finaux) de la formation professionnelle initiale à l'été 2020, les partenaires de la formation professionnelle étaient déjà parvenus à un compromis, avant la mise sur pied de la Task Force, dans le cadre d'un groupe de travail « Procédures de qualification » sous la direction de l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030. La Task Force tient à remercier tous les acteurs concernés et plus spécialement le groupe de travail « Procédures de qualification » et la Commission nationale « Procédures de qualification » (CPQ) pour l'engagement exceptionnel dont ils ont fait preuve lors de la conception et de la mise en œuvre de cette solution.

Les examens scolaires n'ont pas eu lieu sur recommandation des cantons et en raison de la fermeture temporaire des écoles. Ce sont les notes d'école qui ont été prises en compte. À la demande des partenaires sociaux, les travaux pratiques des examens finaux ont été organisés.

Les partenaires de la formation professionnelle ont conçu les supports correspondants et défini les processus à suivre. Lors d'un sommet national extraordinaire de la formation professionnelle, qui a eu lieu le 9 avril 2020, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur les modalités des examens de fin d'apprentissage 2020 pour toute la Suisse. Se fondant sur ces bases, le Conseil fédéral a mis en force l'ordonnance correspondante le 16 avril 2020.

Pour l'évaluation du travail pratique, une variante réalisable dans toutes les régions a été choisie pour chaque formation professionnelle initiale. Les Ortra se sont vu proposer trois variantes, qui mettaient toutes l'accent sur le travail pratique.

- Dans 75 formations professionnelles initiales, un travail pratique individuel (TPI) ou un travail pratique prescrit (TPP) a eu lieu dans l'entreprise formatrice (variante 1).



- Dans 110 formations professionnelles initiales, le travail pratique prescrit a été organisé de manière centralisée (variante 2).
- Dans 9 formations professionnelles initiales, les variantes 1 et 2 ont été combinées comme le prévoient les ordonnances relatives à ces formations.
- Dans 39 formations professionnelles initiales, l'évaluation de la formation pratique a été effectuée par l'entreprise formatrice (variante 3). Cette variante a été retenue dans bon nombre de formations professionnelles initiales comptant beaucoup d'apprentis, entre autres dans les professions du domaine de la santé et de l'aide aux personnes ainsi que dans les professions d'employé de commerce et de gestionnaire du commerce de détail.

À l'échelle nationale, les examens pratiques se sont déroulés en grande majorité comme les organisations du monde du travail l'avaient demandé<sup>5</sup>. La collaboration entre les cantons et les organisations du monde du travail a été jugée en général comme étant positive. En Suisse alémanique, plusieurs organisations du monde du travail cantonales auraient souhaité mettre en place des examens pratiques, ce qui n'était cependant pas prévu à l'échelle nationale. Certaines organisations du monde du travail de même que les associations faitières auraient voulu, au niveau national, que les examens scolaires soient organisés (examens sur les connaissances professionnelles et examens MP). En ce qui concerne les procédures de qualification pour adultes, des problèmes isolés ont été mentionnés en lien avec l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (admission directe à la procédure de qualification sans avoir suivi d'apprentissage).

Les cantons ont eu la possibilité de faire opposition aux variantes retenues par le SEFRI en raison de la situation épidémiologique sur leur territoire. Dans l'ensemble, les examens de fin d'apprentissage organisés correspondaient dans plus de 90 % des cas à la variante que les organes responsables avaient choisie<sup>6</sup>. Le SEFRI a donné en grande partie une suite favorable aux recours déposés au vu des particularités cantonales à prendre en considération. Conformément aux directives édictées conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, l'évaluation de la formation pratique dans ces cantons a été automatiquement effectuée par les entreprises formatrices (variante 3).

Les offices cantonaux de la formation professionnelle indiquent que les procédures de qualification 2020 se sont déroulées dans l'ensemble dans de bonnes conditions, et ce, grâce à une prise de décision rapide à l'échelle nationale, à la collaboration harmonieuse et efficace entre les partenaires de la formation professionnelle et à la concertation systématique entre les acteurs à l'échelle cantonale (offices, experts, Ortra nationales et régionales, formateurs en entreprise). Les examens finaux ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions, dans le respect des règles d'équité et selon les délais fixés. Les variantes 1 et 2 sont notamment considérées comme des procédures ne posant pas de problème.

Les critiques ont principalement porté sur l'organisation de la variante 3 et sur les surcoûts et les chevauchements au niveau des compétences qu'elle a entraînés. De manière générale, il y a eu quelques problèmes de coordination dans la communication, qui ont ouvert la voie à diverses interprétations et fait que les acteurs ne disposaient pas des mêmes informations.

Pour les professions CFC, la procédure de qualification 2020, avec un taux de réussite moyen de 95,3 %, a donné de meilleurs résultats que celles de 2018 (92,8 %) et de 2019 (92,4 %). La plupart des cantons, y compris la Principauté de Liechtenstein, enregistrent une progression de deux points de

---

<sup>5</sup> Le canton du Tessin avait sollicité des exceptions pour 37 professions, le canton de Vaud pour 42 professions, Genève 8, Zurich et Neuchâtel 3, le Valais, le Jura et le Jura bernois pour 2 professions.

<sup>6</sup> Les exceptions des cantons concernaient 19 fois la variante 1, 4 fois la variante 1 et 2, et 37 fois la variante 2.

pourcentage, voire plus dans certains cas. Pour les professions AFP, cette tendance est moins marquée : 93,2 % (2018), 93,2 % (2019) et 94,6 % (2020).

Le bon déroulement des procédures de qualification 2020 se reflète aussi dans le nombre de recours déposés. Les experts se sont efforcés de tenir compte de la situation extraordinaire. Les valeurs médianes, tous cantons et toutes professions CFC confondus, varient entre 5 (2018), 4 (2019) et 6 (2020) recours.

La préparation aux examens de maturité professionnelle a été, elle aussi, fortement perturbée par la crise du coronavirus et les contenus n'ont pas pu être enseignés de la même manière d'un canton à l'autre. Conformément au compromis trouvé entre les partenaires de la formation professionnelle et à l'issue de la consultation menée auprès de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), le Conseil fédéral a décidé fin avril que la maturité professionnelle 2020 serait donc décernée sur la seule base des notes d'école.

## **1.5 Transition II : situation des jeunes ayant achevé leur apprentissage à l'été 2020**

Selon l'enquête « Pouls des places d'apprentissage »<sup>7</sup> menée en septembre par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) en collaboration avec le portail de places d'apprentissage Yousty, 7 % des apprentis se trouvent dans des entreprises qui, du fait de la situation économique, ne peuvent pas proposer une solution pour la suite de leur parcours à autant de jeunes ayant terminé leur formation professionnelle initiale que les autres années. D'après les données recueillies, la majorité des entreprises embauchent autant, voire davantage, de jeunes ayant en poche leur CFC ou leur AFP que les autres années.

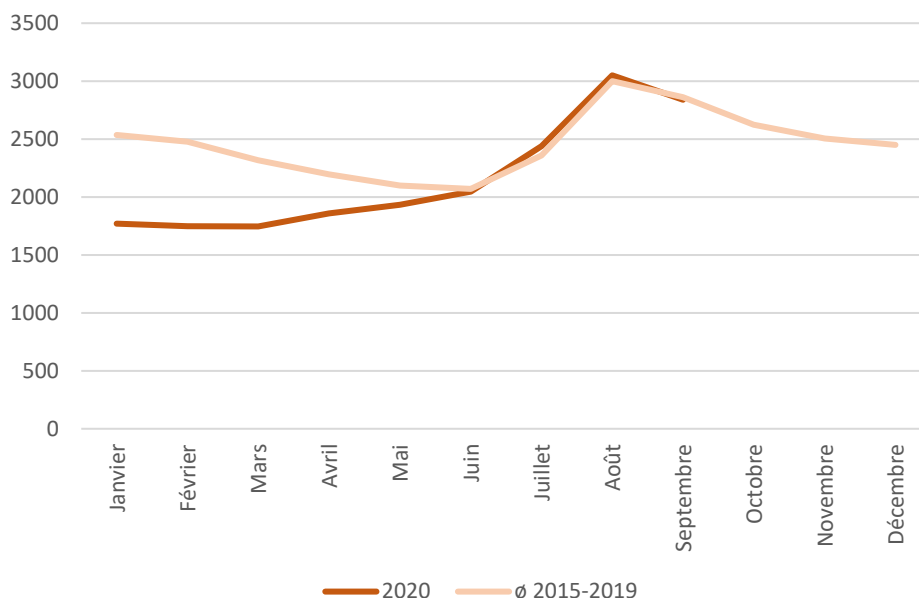
Si l'on considère les chiffres du SECO, la situation lors de la transition II n'est pas critique actuellement. Il est normal que le chômage des jeunes augmente au cours des mois d'été lorsque les jeunes ayant terminé leur apprentissage ou la scolarité obligatoire arrivent sur le marché du travail. Cette augmentation enregistrée à l'été 2020 a été aussi importante qu'en 2019, la différence étant un marché du travail nettement plus tendu en 2020. En septembre, la courbe est redescendue comme les autres années.

Le nombre de jeunes fraîchement diplômés qui se sont retrouvés sans emploi a légèrement augmenté entre mars et juin, sachant que le chiffre du début de cette période était très bas. Depuis juin, la courbe suit son cours normal, c'est-à-dire qu'elle est au même niveau que lors de la période de référence.

---

<sup>7</sup> [www.lehrstellenpuls.ch](http://www.lehrstellenpuls.ch)

### Situation sur le marché des places d'apprentissage : jeunes diplômés sans emploi



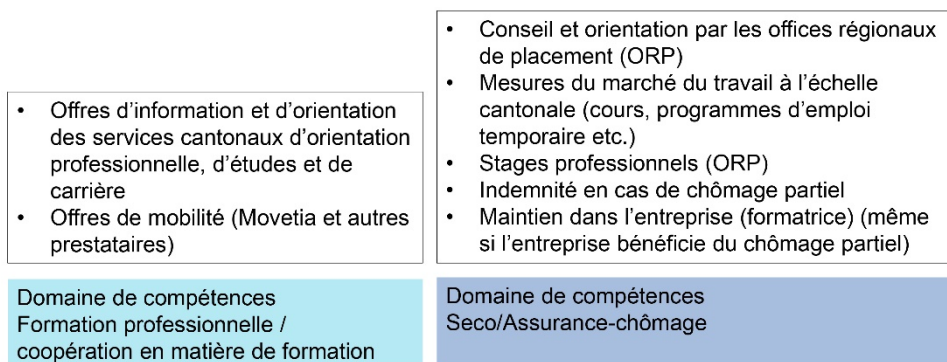
Source : La situation sur le marché du travail, SECO, T6 (publications mensuelles)

Actuellement, la situation est difficile pour l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail. C'est pourquoi le DEFR suit son évolution de très près. L'assurance-chômage peut apporter un soutien ciblé dans ce contexte par le biais des mesures du marché du travail. Les organes d'exécution cantonaux de l'assurance-chômage disposent, en cas d'augmentation du chômage, de davantage de moyens financiers pour conseiller et soutenir activement les personnes en recherche d'emploi. De plus, différentes prestations en faveur des jeunes sans emploi ont été élargies à partir de mars 2020, pour certaines de manière temporaire. La possibilité pour les entreprises de continuer à embaucher les personnes qu'elles ont formées, même si elles se trouvaient en régime de chômage partiel, a permis aux jeunes diplômés d'intégrer directement le marché du travail après leur apprentissage.

Les jeunes diplômés qui sont toujours à la recherche d'une solution pour la suite de leur parcours peuvent bénéficier d'offres relevant de la formation professionnelle dans le domaine de l'orientation professionnelle et de carrière. Plusieurs écoles professionnelles ont également étoffé leur offre en matière d'orientation à l'intention des jeunes en dernière année d'apprentissage. La crise a montré combien il est utile que les écoles professionnelles se mobilisent de manière proactive et anticipée lors de la transition II en collaboration avec les cantons ou avec des prestataires privés. Une autre solution est d'élargir ses compétences linguistiques grâce aux programmes de mobilité qui sont proposés en Suisse.

Par rapport à 2019, on constate une augmentation des inscriptions aux filières de maturité professionnelle après une formation professionnelle initiale (MP2). Il n'est pas exclu que certains jeunes diplômés optent pour cette solution au regard de la situation tendue sur le marché du travail. Cette évolution est suivie de près. Il s'agit aussi d'évaluer les éventuels changements à court terme (p. ex. l'impact sur la demande concernant la formation professionnelle supérieure).

## Différentes mesures en faveur des jeunes diplômés

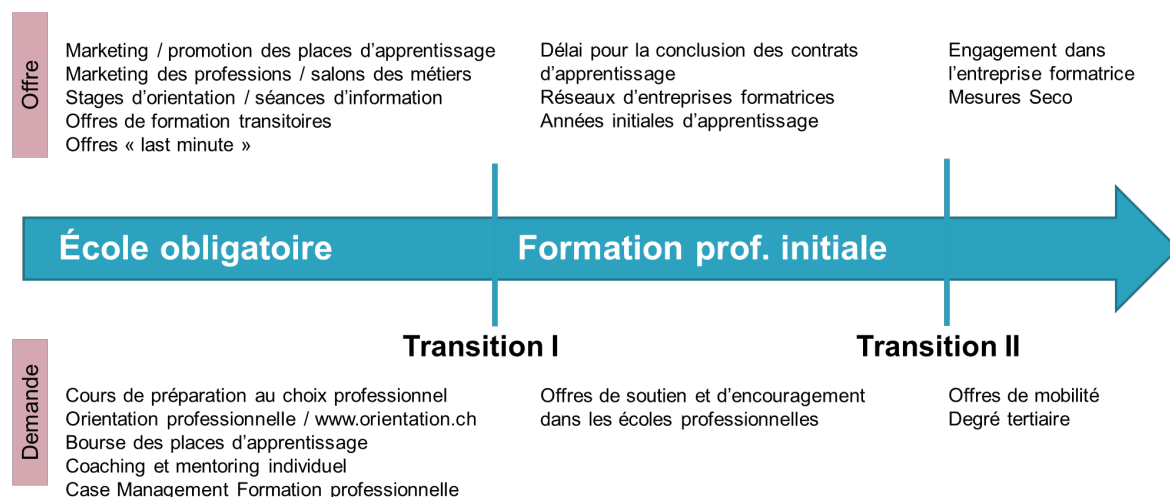


Source : SEFRI

## 1.6 Large éventail de mesures efficaces

Les cantons ont à leur disposition un ensemble de mesures de soutien qui ont déjà montré toute leur efficacité. Les organisations du monde du travail s'engagent elles aussi en faveur de leurs branches et de leurs entreprises. Au besoin, il est possible de développer les instruments existants ou de les compléter par d'autres mesures.

Il s'avère par ailleurs que la situation sur le marché des places d'apprentissage varie selon le canton et la branche concernés. Il n'y a pas une solution unique valable pour tout le monde. C'est pourquoi la flexibilité et les projets s'appuyant sur les acteurs de terrain sont des facteurs de réussite décisifs. La Task Force a notamment pour mission de garantir les échanges et une mise en réseau maximale sur le plan national. Elle émet des recommandations à l'intention des partenaires de la formation professionnelle.



Source : SEFRI

### **Programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »**

À travers le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la Confédération a la possibilité, conformément aux art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10) et dans le cadre des crédits existants, de financer, jusqu'à hauteur de 80 % des coûts, les projets des cantons et des Ortra visant à maintenir, créer et pourvoir des places d'apprentissage, à concevoir de nouveaux modèles de formation ou à prévenir les résiliations de contrats d'apprentissage.

Le programme de promotion de la Confédération a bien démarré. Des propositions de projets permettant de compléter les mesures existantes ont afflué de toutes les régions du pays (état le 12 octobre 2020 : 18 projets soutenus par la Confédération avec un volume total de 9,8 millions de francs ; 13 autres projets en cours d'examen). Ce programme n'a pas vocation à financer des places d'apprentissage, des primes à l'intention des entreprises ou les charges salariales.

Les projets soutenus portaient sur des catégories de mesures très diverses :

- **Information et conseil** : Plusieurs services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ont intensifié leurs offres à l'intention des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage et de ceux qui viennent de terminer leur formation. C'est le cas dans les cantons de Lucerne, de Genève et du Tessin.
- **Adéquation entre l'offre et la demande** : La [Bourse des places d'apprentissage en ligne 2020](#) de l'Union des arts et métiers du canton de Bâle-Ville offre la possibilité aux jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage d'avoir un premier contact personnel en ligne avec les entreprises formatrices.
- **Organisation de l'apprentissage** : Le projet *Formation professionnelle initiale en entreprise : semestre de base et places d'apprentissage* de [Hotel & Gastro formation Suisse](#) ou le centre de formation temporaire de l'[association professionnelle Artos](#) pour les techniscénistes CFC apportent le complément en formation en entreprise qui fait défaut dans les branches concernées en raison des mesures restrictives dues à la pandémie de coronavirus.
- **Après la formation professionnelle initiale** : [Un CFC ou une AFP en poche et aucune solution pour la suite - Saisis ta chance !](#) Il s'agit d'un projet lancé par les partenaires sociaux en collaboration avec Profunda Suisse. Les jeunes professionnels se voient offrir la possibilité de réfléchir à leur avenir professionnel et personnel et de planifier leur parcours dans le cadre d'un atelier. Certains cantons ont par ailleurs étoffé leur offre en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière afin que les jeunes puissent bénéficier de conseils non seulement durant la scolarité obligatoire mais aussi en dehors de ce cadre.

### **Mesures de communication**

De par les mesures de communication qu'elle met en place, la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » contribue à la stabilité du marché des places d'apprentissage. Elle a par exemple publié régulièrement des informations sur les décisions prises par les partenaires de la formation professionnelle, au début sur le portail [formationprofessionnelle2030.ch](#), puis sur [taskforce2020.ch](#). Les canaux des partenaires ont également été mis à contribution. Les contenus des communications ont été élaborés en concertation entre les partenaires de la formation professionnelle.

En complément des mesures prises par les cantons et les organisations du monde du travail, les jeunes et leur entourage ont été informés des possibilités qui leur étaient offertes de commencer encore à l'été 2020 une formation professionnelle initiale. Les entreprises sont quant à elles encouragées à continuer à se mobiliser pour la formation professionnelle. Ces deux groupes cibles ont été contactés en premier lieu par le biais des réseaux sociaux.

En écho au slogan SAISIS TA CHANCE, des personnes en formation issues de toutes les régions linguistiques de Suisse ont incité les jeunes qui cherchaient une place d'apprentissage à continuer à postuler : « Il reste des places d'apprentissage vacantes pour l'été 2020 ! ». De brefs messages vidéo à l'intention des jeunes et de leur entourage ont été diffusés sur Facebook, YouTube et Instagram entre le 20 juillet et la fin septembre.

Depuis octobre, une campagne intitulée « La formation professionnelle, notre force pour la Suisse » s'adresse plus spécialement aux entreprises formatrices. Dans le cadre d'un challenge lancé sur les réseaux sociaux, des entreprises et des formateurs expliquent pourquoi ils s'engagent en faveur de la formation professionnelle et pour quelles raisons d'autres entreprises devraient elles aussi former des jeunes malgré la pandémie de coronavirus. Dans le même temps, les partenaires de la formation professionnelle sont invités à publier dans leurs médias des annonces reprenant des messages du challenge.

**PRO-APPRENTISSAGE.CH**

Aux CFF nous formons près de 1600 jeunes dans 25 métiers différents.  
En cette année de crise la formation est plus importante que jamais.  
Vincent Ducrot  
CEO CFF

**La formation professionnelle, notre force pour la Suisse.**  
Signez le manifeste sur [pro-apprentissage.ch](http://pro-apprentissage.ch)

Task Force  
Perspektive Berufslehre 2020  
Perspectives Apprentissage 2020  
Prospettive Tirocinio 2020

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Departament Federal de Enseñanza  
de la Formación y de la Recherche Científica  
Dipartimento Ufficio di Formazione,  
Innovazione e Ricerca Scientifica

## 1.7 Formation professionnelle supérieure

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, l'organisation des examens fédéraux (examens professionnels et professionnels supérieurs) a dû être adaptée en raison de la pandémie de coronavirus. Les organes responsables avaient la possibilité de maintenir les examens à condition d'appliquer les mesures de protection requises ou de les reporter. Durant le confinement, la plupart des examens fédéraux ont été reportés. Actuellement, les organes responsables sont tenus de mettre en place un plan de protection pour pouvoir organiser des examens. Un projet de l'initiative Formation professionnelle 2030 analyse en outre dans quelle mesure et dans quelles conditions les examens de la formation professionnelle supérieure peuvent être organisés en ligne.

Les prestataires des filières de formation des écoles supérieures reconnues sur le plan fédéral sont concernés par la pandémie du fait qu'ils ont dû passer à d'autres formes d'enseignement telles que l'enseignement à distance et élaborer des plans de protection destinés à être appliqués dans les établissements de formation.

Les échanges étroits qu'entretenaient déjà les partenaires ont montré leur utilité lors de la crise du coronavirus. Le haut degré de flexibilité de la formation professionnelle supérieure et les autres formes d'enseignement qui étaient déjà utilisés dans de nombreux cas ont permis une réaction rapide. Les

adaptations ont par ailleurs été facilitées par le fait que la formation professionnelle supérieure s'adresse à des professionnels adultes, qui ont déjà suivi une formation professionnelle initiale.

## **1.8 Considérations concernant le système**

### **Une crise économique, mais pas de crise de la formation professionnelle**

La gestion de la crise a prouvé que les structures de la formation professionnelle fonctionnent bien. Grâce à la Task Force et à l'initiative Formation professionnelle 2030, les partenaires de la formation professionnelle disposent de plateformes bien établies où ils peuvent échanger, parler des éventuels conflits ou tensions et chercher ensemble des solutions. Ces possibilités d'échanges se sont révélées très précieuses aux yeux des partenaires.

Lors de cette crise, les cantons et les organisations du monde du travail ont pu également recourir à des mesures qui avaient déjà fait leurs preuves telles que le coaching et le mentoring ou les offres de conseil cantonales à l'intention des entreprises formatrices. La promotion de projets de la Confédération permet de renforcer les mesures en vigueur et de mettre rapidement en place de nouvelles mesures et des solutions innovantes. Une mention spéciale doit être accordée aux entreprises, qui se montrent, pour la plupart d'entre elles, disposées à continuer à former des apprentis. L'économie est consciente du fait qu'elle doit investir aujourd'hui pour le personnel qualifié de demain.

Il faut donc à tout prix éviter d'intervenir dans le système de formation professionnelle en cas de crise économique. Le passage à des formations initiales davantage axées sur l'école ou le financement permanent des entreprises formatrices par l'État pourraient par exemple générer des coûts importants et des effets indésirables sur le système. Les atouts du système et son lien étroit avec le marché du travail doivent être préservés.

## 2 Perspectives et champs d'action

Les effets de la pandémie de coronavirus continuent de se faire sentir. La récession économique<sup>8</sup> et l'évolution démographique<sup>9</sup> pourraient avoir comme conséquence une aggravation de la situation sur le marché du travail. Un suivi attentif est donc toujours indispensable et d'autres mesures doivent être prises en fonction de l'évolution de la pandémie et de la situation économique.

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » a identifié six champs d'action prioritaires :

- **Renforcer le monitoring**

Le marché des places d'apprentissage et la situation des jeunes fraîchement diplômés doivent être suivis sur la durée à l'aide d'instruments adaptés. Un objectif pour l'avenir est d'examiner quelles données doivent être recueillies avec quels instruments afin que la situation puisse être analysée rapidement et aussi à long terme.

- **Garantir le déroulement normal du processus de choix d'une profession**

Le processus de choix d'une profession est un élément clé, qui joue un rôle décisif aussi bien pour les jeunes que pour les entreprises. Il permet en effet de faire correspondre au mieux les souhaits des jeunes avec les places d'apprentissage proposées. L'accompagnement par les enseignants, les conseils fournis par les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière cantonaux et la possibilité d'organiser des séances d'information et des stages d'observation doivent être maintenus et soutenus sous une forme adaptée.

- **Maintenir la motivation des entreprises à former des apprentis**

Malgré les incertitudes qu'elles connaissent actuellement, les entreprises, et plus généralement le secteur économique, ont tout intérêt, dans une perspective à long terme, à continuer de former des apprentis afin de couvrir leurs futurs besoins en personnel qualifié. Tous les partenaires de la formation professionnelle sont invités à œuvrer, conformément à leurs compétences, au maintien de la motivation à former des apprentis et à la garantie d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises.

- **Garantir l'organisation des procédures de qualification en 2021**

Les procédures de qualification 2021 seront organisées autant que possible selon les modalités habituelles. Il faut, pour ce faire, que les partenaires de la formation s'y engagent de façon anticipée. Les normes de qualité et l'orientation vers l'employabilité de la formation professionnelle doivent dans tous les cas être respectées. Les deux conditions préalables sont la définition contraignante des rôles et des responsabilités et la préparation de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle au processus et aux mesures requises pour permettre une organisation adéquate des examens en fonction de l'évolution de la pandémie.

- **Financer des mesures adaptées aux besoins au travers du programme de promotion**

Le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » permet à tous les partenaires de la formation professionnelle de mettre en place ou de développer des mesures là où le besoin s'en fait sentir. Il sera reconduit au-delà de 2020 car il a montré toute son efficacité.

---

<sup>8</sup> <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/konjunkturprognosen.html>

<sup>9</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/scenarios-systeme-formation/degre-secondaire-II-eleves.html>



- **Sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle et les personnes en formation aux problématiques de la transition II (entrée sur le marché du travail)**

Entrer dans la vie active une fois son diplôme en poche est un moment important dans le parcours professionnel. Les écoles professionnelles et les entreprises formatrices jouent un rôle clé à ce niveau. Les projets prometteurs qui sont déjà en cours dans ce contexte seront poursuivis et, si nécessaire, élargis.

#### **Propositions**

- a) Les participants au Sommet national de la formation professionnelle prennent connaissance du rapport de la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » sur les actions menées jusqu'à présent et sur les perspectives.
- b) Les participants au Sommet national de la formation professionnelle sont favorables à une reconduction du mandat de la Task Force jusqu'au Sommet national de 2021.